

Distr.
GÉNÉRALE

CES/SEM.42/2
8 mai 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE

OFFICE STATISTIQUE DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
(Eurostat)

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS
EUROPÉENS

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
POUR L'ASIE OCCIDENTALE (CESAO)

Réunion de travail commune CEE/Eurostat/CESAO
sur les statistiques des migrations
(Genève, 8-10 mai 2000)

**RAPPORT DE LA RÉUNION DE TRAVAIL COMMUNE CEE/EUROSTAT/CESAO
DE MAI 2000 SUR LES STATISTIQUES DES MIGRATIONS**

PARTICIPATION

1. La Réunion de travail commune CEE/Eurostat/CESAO sur les statistiques des migrations s'est tenue à Genève du 8 au 10 mai 2000. Y ont assisté des représentants des pays suivants : Algérie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Danemark, Égypte, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Jordanie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie et Turquie. La Commission européenne était représentée par Eurostat. Des représentants de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Bureau international du Travail (BIT) et de l'Organisation internationale pour les migrations étaient également présents.

ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION

2. Les questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la réunion étaient les suivantes :

Thème 1 : Rapport d'activité sur les programmes régionaux en matière de statistiques des migrations internationales, en particulier le projet EUROMED-Migration d'Eurostat

Thème 2 : Études statistiques sur les demandeurs d'asile comportant à la fois une analyse par cohorte et une analyse par période

Thème 3 : Plans et données d'expérience ayant trait à la mise en œuvre du nouvel ensemble de Recommandations de l'ONU en matière de statistiques des migrations internationales (1998)

Thème 4 : Nouvelles méthodes d'estimation des flux migratoires, notamment l'utilisation des recensements d'enquêtes par sondage et des registres de la population

Thème 5 : Résultats des travaux du Groupe de travail intersecrétariats de la collecte de données démographiques.

3. M. David Pearce (Royaume-Uni) a présidé la réunion; il s'est également vu confier l'organisation du débat sur l'un des thèmes susmentionnés, de même que M. Marcel Heiniger (Suisse), Mme Thana Chrissanthaki (Eurostat), M. John Kelly (CEE), M. Harri Crujisen (Pays-Bas) et M. Rolf Verhoef (Pays-Bas).

TRAVAUX FUTURS

4. Les participants ont estimé qu'il serait utile que les pays échangent des données d'expérience sur les évolutions dans ce domaine au cours d'une future réunion et ont recommandé que la Conférence convoque une réunion sur ce sujet d'ici un an, conjointement avec Eurostat et la CESAO. Ils ont donc recommandé que le texte ci-après soit inclus dans le programme de travail de la Conférence des statisticiens européens :

4.1 STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES (Y COMPRIS PROJECTIONS, MIGRATIONS ET FÉCONDITÉ, FAMILLES ET MÉNAGES)

Activités de la CEE :

Réunion de travail/séminaire (conjointement avec Eurostat et la CESAO) en 2000-2001, qui examinera les sujets suivants : i) Progrès accomplis dans l'application des Recommandations de l'ONU sur les statistiques des migrations internationales; ii) Méthodes de quantification des entrées et des sorties, qui font apparaître les définitions, les différentes sources de données utilisées et les vérifications de la couverture et de la fiabilité; iii) Rapport sur l'état d'avancement de la deuxième étape du projet MED-Migr concernant l'intégration des sources ainsi que l'établissement de systèmes de cartes utilisés aux frontières et de systèmes d'octroi de permis de travail et de permis de séjour; iv) Coopération entre les services de statistique et les différents ministères pour l'élaboration de nouveaux types de données sur les migrations; v) Stratégies pour l'établissement de statistiques sur les migrations internationales de travailleurs.

ADOPTION DU RAPPORT

5. Les participants ont adopté le présent rapport et le résumé annexé des principales conclusions de la Réunion de travail lors de sa séance de clôture.

6. Les conclusions dégagées par les participants lors du débat sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour sont exposées dans l'annexe.

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONCLUSIONS DÉGAGÉES
PAR LES PARTICIPANTS LORS DU DÉBAT****Thème 1 : Rapport d'activité sur les programmes régionaux en matière de statistiques des migrations internationales, en particulier le projet EUROMED-migration d'Eurostat**

Documents : Communications sollicitées de l'Algérie, du Maroc, des Pays-Bas et d'Eurostat. Rapports oraux des pays participant au projet MED-Migr.

1. Cette séance a été organisée par David Pearce (Royaume-Uni) et Thana Chrissanthaki (Eurostat). Elle a porté essentiellement sur le projet MED-Migr d'Eurostat ayant trait aux migrations internationales dans le bassin méditerranéen, qui comprend 12 pays et territoires : Algérie, Chypre, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie et Palestine.
2. Les participants à la Réunion de travail ont pris note de l'état d'avancement des différents projets affectés aux principaux groupes d'activités : i) Évaluation et couverture des sources actuelles et de sources de statistiques telles que recensements, modules d'émigration, données des pays d'accueil et enquêtes sur la population active, et étude de la manière dont elles pourraient être intégrées pour obtenir un tableau plus complet des migrations; ii) Évaluation et amélioration des systèmes de cartes utilisés aux frontières pour recenser et mesurer les flux des migrants internationaux, y compris des exercices pilotes; iii) Évaluation et amélioration des procédures en matière de permis de travail et de permis de séjour.
3. La Réunion de travail a examiné en détail une étude sur les motifs de migration (par exemple conditions économiques, raisons de famille, sécurité, qualité de vie et autres motifs). Cette étude a mis l'accent sur les courants Sud-Nord et a porté sur les pays méditerranéens et ouest-africains qui envoyaient des migrants : Égypte, Ghana, Maroc, Sénégal et Turquie, et deux des pays qui recevaient des migrants : Italie et Espagne. Une étude sur les motifs d'émigration de l'Algérie a aussi été examinée par les participants à la Réunion de travail.
4. Les participants ont aussi pris note d'une étude sur le rassemblement des données et leur amélioration éventuelle grâce à une meilleure coordination des systèmes de statistiques maghrébins.
5. Les participants ont également pris note des rapports intérimaires des représentants de Chypre, de l'Égypte, d'Israël, de la Jordanie, de la Tunisie et de la Turquie.

Thème 2 : Études statistiques sur les demandeurs d'asile comportant à la fois une analyse par cohorte et une analyse par période

Documents : Communications de la France, des Pays-Bas, de la Suisse et du HCR. Contribution de la Norvège.

6. Cette séance de travail a été organisée par Marcel Heiniger (Suisse).
7. Les participants ont jugé que les questions relatives aux demandeurs d'asile étaient particulièrement d'actualité. Ils ont pris acte de ce que, au cours des 10 années écoulées, 4,4 millions de demandes d'asile avaient été enregistrées dans les pays d'Europe occidentale. Les participants ont également noté que cette tendance allait croissant et qu'au cours des cinq dernières années

l'augmentation des demandes avait été importante en Europe orientale. La crise en Europe du Sud-Est a été jugée être l'une des sources des migrations débouchant sur des demandes d'asile.

8. De l'avis des participants, les estimations relatives à la durée du processus de demande d'asile et le taux de reconnaissance constituaient des indicateurs intéressants pour la prise de décision. Ils ont également abordé la question de la comparaison internationale des données. À ce sujet, il était important de connaître la répartition des demandeurs d'asile par origine géographique et les incidences des politiques nationales.

9. L'analyse par cohorte et l'analyse par période ont été examinées. L'analyse par cohorte était importante pour obtenir des statistiques fiables sur les demandeurs d'asile. L'analyse par période l'était tout autant pour les décideurs. Les participants ont examiné trois monographies ayant recours à une analyse par cohorte.

10. Eu égard à l'importance des statistiques en matière d'asile et à l'expérience acquise par certains pays dans le domaine de l'analyse de données complexes reposant sur des cohortes, les participants ont suggéré qu'il convenait d'élaborer des conseils techniques concernant l'analyse par cohorte des données en matière d'asile.

Thème 3 : Plans et données d'expérience ayant trait à la mise en œuvre du nouvel ensemble de Recommandations de l'ONU en matière de statistiques des migrations internationales (1998)

Documents : Note liminaire du secrétariat de la CEE. Réponses au questionnaire reçues des pays suivants : Belgique, Canada, Israël, Italie, Norvège, Royaume-Uni, Roumanie et Slovaquie

11. La séance a été organisée par la CEE et Eurostat.

12. Une équipe de travail a été constituée conjointement par la CEE et Eurostat, où étaient représentés les pays suivants : Allemagne, Belgique, Canada, Irlande, Israël, Italie, Norvège, Royaume-Uni, Roumanie et Slovaquie. Les pays ont été sélectionnés de façon que toutes les principales sources de statistiques sur les migrations puissent être prises en compte (contrôles aux frontières, enquêtes, registres, fichiers administratifs). L'équipe de travail a pour objectif d'évaluer dans quelle mesure le nouvel ensemble de Recommandations de l'ONU en matière de statistiques des migrations internationales peut être appliqué par les pays; sont particulièrement visés les problèmes pratiques rencontrés par les services nationaux de statistique.

13. Pour l'examen de ce thème, les participants à la Réunion de travail étaient saisis des réponses au questionnaire établi par l'équipe de travail en vue de déterminer s'il existait des données correspondant à chacune des diverses catégories de migrants définies dans les recommandations. Tous les pays ayant répondu au questionnaire ont fourni des données sur les principales catégories de migrants considérées (migrants de longue durée et de courte durée, ressortissants et non-ressortissants). Un tableau résumant la situation de ces pays sera établi et publié en tant qu'additif au présent rapport.

14. Les débats ont révélé quelques problèmes communs : i) de nombreux pays manquaient de données sur les flux migratoires extérieurs pour certaines catégories; ii) de nombreux pays avaient des difficultés à établir des données sur les flux d'immigration, à la fois pour les ressortissants et pour les

non-ressortissants; iii) quelques pays avaient du mal à distinguer les touristes des immigrants. Un problème d'immigration illégale a également été mentionné à cet égard.

15. Il a été reconnu que les données sur les migrations internationales que les autorités nationales établissaient étaient principalement destinées à leur usage. Pour faciliter les comparaisons internationales, il a toutefois été jugé utile que les pays précisent davantage de quelle façon les statistiques recoupaient les diverses catégories de migrants définies dans les Recommandations de l'ONU.

16. Le représentant de la CESAO a évoqué la situation générale concernant les statistiques des migrations internationales dans la région de la CESAO et a indiqué en quoi elle différait de la situation dans la région de la CEE. La CESAO étudiait la possibilité d'organiser des ateliers sur les statistiques des migrations internationales dans sa région et escomptait profiter de l'expérience acquise en la matière par les pays de la région de la CEE. Les pays membres de la CESAO présents à la réunion de travail ont salué cette initiative, à laquelle ils souhaitaient participer.

17. Il a été souligné au cours du débat qu'il pourrait être possible d'améliorer ou de perfectionner la couverture et la fiabilité des données obtenues à partir des registres et des fichiers administratifs en faisant appel à des sources de données supplémentaires, par exemple les enquêtes par sondage. Il était nécessaire d'établir des liens entre les définitions et les sources de données potentielles.

18. Faisant la synthèse du débat sur ce thème, les participants étaient d'avis qu'il serait utile de disposer de types de rapports similaires qui seraient examinés à la prochaine réunion sur les statistiques des migrations internationales, et que ces rapports devaient être établis sur le modèle de celui présenté pour examen par le Royaume-Uni pour cette Réunion de travail (CES/SEM.42/16). Ils ont estimé que le secrétariat de la CEE devait envoyer une lettre circulaire à tous les pays membres de la CEE avant la prochaine réunion, pour leur demander de présenter un rapport en s'inspirant du document CES/SEM.42/16. Le secrétariat de la CEE a signalé qu'après la réunion suivante il allait préparer une note d'information qui serait présentée à la session annuelle de la Commission de statistique, afin de l'informer du travail d'explications entrepris dans la région de la CEE concernant la diffusion et la mise en œuvre du nouvel ensemble de Recommandations de l'ONU en matière de statistiques des migrations internationales.

Thème 4 : Nouvelles méthodes d'estimation des flux migratoires, notamment l'utilisation des recensements, d'enquêtes par sondage et des registres de la population

Documents : Communications sollicitées de l'Autriche, de la France, de la Norvège et du Royaume-Uni. Contributions de la Bulgarie et de la Fédération de Russie

19. Cette séance a été organisée par Rolf Verhoef (Pays-Bas) et Harri Cruijsen (Pays-Bas).

20. Les participants ont mentionné différentes méthodes de collecte de données sur les flux migratoires : i) l'utilisation des registres de la population et d'autres documents administratifs, tels que les permis de travail et de résidence, les visas et les registres d'étrangers; ii) des enquêtes effectuées aux postes frontière; iii) l'utilisation de données des recensements de la population relatives aux flux migratoires (par exemple, lieu de résidence, pays d'origine ou nationalité).

21. En ce qui concerne les statistiques des migrations provenant de registres, les participants ont mentionné en particulier les questions suivantes : la nécessité d'un contrôle de la qualité et d'une

validation des données; les estimations se substituant aux données manquantes; la typologie des données; la nécessité de combiner différentes sources administratives; la législation; et les aspects technologiques des échanges de données. Au cours de la discussion, il a été fait observer que, pour améliorer la couverture et la conformité avec les concepts statistiques, les statisticiens devraient combiner les données provenant de registres et de documents administratifs avec d'autres sources en vue d'établir des estimations. Les participants ont souligné que la date des données était importante et qu'il fallait coordonner les différentes méthodes utilisées jusqu'à présent (prise en compte soit de la date d'enregistrement ou de déclaration soit de la date de l'événement considéré).

22. Lors de la discussion qui a porté sur les enquêtes effectuées aux postes frontière, les participants ont indiqué la nécessité de s'appuyer sur une base méthodologique solide, car il était indispensable de recourir à un plan d'enquête complexe pour choisir l'échantillon et extrapoler ensuite les résultats des entretiens afin d'obtenir des estimations nationales. Il a également été jugé nécessaire de recourir à des sources complémentaires pour les flux qui n'étaient pas suffisamment couverts par ces enquêtes. Les participants ont aussi estimé qu'il convenait de bien choisir les langues du questionnaire utilisé.

23. Les participants ont mis l'accent sur la nécessité d'une coopération entre les services nationaux de statistique, les différents ministères, les administrations et les collectivités territoriales pour l'obtention de données sur les flux migratoires.

Thème 5 : Résultats des travaux du Groupe de travail intersecrétariats de la collecte de données démographiques

Document : Rapport oral

24. Les participants ont été informés des travaux du Groupe de travail intersecrétariats des statistiques démographiques créé il y a trois ans à la suite de la demande, adressée par les pays appelés à communiquer des données, de réduire autant que faire se peut leur volume de travail et d'améliorer la concordance des données publiées. Les statistiques des migrations représentent une partie importante des activités de ce groupe auquel Eurostat, la Division de statistique de l'ONU, la CEE, l'OIT et le Conseil de l'Europe participent activement. Les organisations participantes ont décidé d'élaborer des questionnaires communs, d'échanger les données réunies et de se communiquer leurs bases de données. C'est ainsi qu'Eurostat, la Division de statistique de l'ONU et le Conseil de l'Europe vont envoyer un questionnaire commun sur les statistiques démographiques à certains pays en 2000. Un questionnaire fusionné sur les migrations qui répond aux besoins des organisations internationales est envoyé depuis 1993, initialement par Eurostat et la CEE/ONU, et ensuite également par la Division de statistique de l'ONU, l'OIT et le Conseil de l'Europe.

25. La Réunion de travail a suggéré que les autres organisations internationales appelées à demander des données sur les statistiques des migrations communiquées par les pays membres envisagent de coordonner leurs demandes par l'intermédiaire du Groupe de travail intersecrétariats.
